



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 116518

## Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés que rencontrent de nombreuses femmes pour percevoir une pension de réversion de leur époux lorsque le mariage est postérieur à la date de liquidation des droits. Dans la plupart des cas, il semble que les épouses de salariés retraités affiliés à certaines caisses de retraite complémentaires ne puissent bénéficier de la pension de réversion de leur mari dans la mesure où la date de mariage est postérieure à la date de liquidation des droits. Aussi elle souhaitait attirer son attention sur ce point afin d'être informée des mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour faire évoluer la législation dans un sens plus favorable aux épouses.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Tabarot](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116518

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 2007, page 736